

Il est évident, par conséquent, qu'on n'a pratiquement pas pourvu ici au trafic d'exportation du chemin de fer Transcontinental durant la saison de navigation du Saint-Laurent, et qu'il est urgent qu'on y voit immédiatement.

De tout cela résulte la preuve que la chambre de commerce, étant en cela l'écho de la pensée des citoyens, persiste comme toujours dans le passé, à demander l'organisation du terminus dans les localités du marché Champlain et du Cap-Diamant; de tout cela résulte aussi la preuve que depuis plus de trois ans le Gouvernement n'a rien accompli d'effectif dans ce domaine et n'a fait que tergiverser.

Au moins peut-on maintenant espérer que le nouveau ministre du district de Québec mettra fin à ces tâtonnements, qu'il secondera sincèrement les légitimes espérances des Québécois, qu'il secondera efficacement les efforts de la chambre de commerce. Puisque, pour des raisons qui restent insondables, le Gouvernement persiste à changer l'état de choses qu'il avait trouvé au mois d'octobre 1914 et qui avait été jugé, par les ingénieurs les plus autorisés, être le mieux approprié, nous n'y pouvons rien, étant la minorité dans cette Chambre, mais alors qu'il aille donc de l'avant avec les changements qu'il veut faire. Le temps presse, puisque déjà le Transcontinental est, dès à présent, partiellement en exploitation.

Voilà ce que j'ai le droit de demander au Gouvernement actuel, et ce n'est pas la première fois, en ma qualité de représentant de la ville. Chose promise, chose due: ce terminus, le ministère Laurier et le ministère Borden l'ont promis à Québec, non pas un simulacre de terminus, mais un terminus effectif avec tout ce que ce mot comporte au point de vue de l'outillage et du trafic énorme que doit apporter le Transcontinental; qu'on l'organise donc enfin. Ce sera du reste dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt du Canada et du Transcontinental tout autant que dans l'intérêt du port de Québec et de la vieille cité de Champlain.

L'hon. ARTHUR MEIGHEN: (solliciteur général): Je regrette de ne pouvoir pas répondre à l'honorable député dans sa propre langue, et je regrette encore plus de n'avoir pu saisir qu'imparfaitement l'objet de ses observations. Par conséquent, j'espère qu'il ne considérera pas ce que j'ai à dire comme une réfutation complète de la part du Gouvernement des doléances qu'il a pu formuler. Toutefois, je crois savoir que ses observations tendaient surtout à prouver que la tête de ligne et les autres installations de la ville de Québec

et des environs ne sont pas assez complètes pour permettre au Gouvernement d'exiger que la compagnie observe son marché et prenne possession de la voie ferrée. Je crois qu'il a aussi corroboré l'assertion de son chef, qu'une erreur a été commise dans le choix de l'emplacement de la tête de ligne et des ateliers de Leonard.

D'abord je ne puis saisir le rapport qui existe entre ce qu'il a voulu prouver et la motion qui fait l'objet de la discussion. Celle-ci demande qu'un projet de résolution soit adopté et conclut qu'il est de l'intérêt du pays de mettre le Gouvernement en mesure de prendre à loyer la voie ferrée entre la bifurcation du lac Supérieur et Fort-William, ou au besoin d'en prendre possession autrement qu'en la prenant à loyer, de faire les dépenses qui seraient nécessaires pour exploiter le Transcontinental, y compris cette ligne, dépenses imputables sur le revenu consolidé. Même si tout ce que l'honorable député a dit et tout ce que le très honorable chef de l'opposition a déclaré était vrai, ne serait-il pas sage d'adopter le projet de résolution? Cela ne serait-il pas même plus que nécessaire, si c'était possible, que cela ne l'est, en supposant qu'ils se soient trompés. Le projet de résolution permet simplement au Gouvernement, s'il le croit sage, de prendre à loyer la ligne entre la bifurcation du lac Supérieur et Fort-William, dans l'hypothèse qu'il sera pendant quelque temps de son devoir d'exploiter ce chemin, et que cette ligne sera nécessaire.

Si les commentaires de celui qui vient de prendre son siège (M. Lachance) étaient exacts, s'il était vrai qu'une partie des travaux de la ville de Québec sont aussi peu achevés qu'il le dit, il serait d'autant plus probable que nous aurions à exploiter la ligne pendant quelque temps, et d'autant plus nécessaire d'exploiter la ligne entre la bifurcation du lac Supérieur et Fort-William.

Si les commentaires des députés de la gauche se bornaient au projet de résolution, il me semble qu'on pourrait les résumer en une phrase ou deux du représentant de Renfrew-sud (M. Graham) dans lesquelles il a trouvé raison de blâmer le projet de résolution parce qu'il nous permet "d'acquiescer autrement", la voie ferrée. Inutile de rappeler à la Chambre que permettre au Gouvernement de l'acquiescer autrement ce n'est pas lui ordonner de le faire. Toutes les circonstances de l'affaire et la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui par suite des prescriptions législatives de plusieurs années et de l'état